

CD/58  
12 février 1980  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Lettre datée du 12 février 1980, adressée au Président du Comité du désarmement  
par le Représentant permanent de la République démocratique allemande

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le communiqué adopté à la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, tenue à Berlin les 5 et 6 décembre 1979.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce communiqué comme document officiel du Comité du désarmement.

Le Représentant permanent de la  
République démocratique allemande  
auprès du Comité du désarmement

(Signé) Gerhard HERDER



ANNEXE

REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES  
DES ETATS MEMBRES DU TRAITE DE VARSOVIE

Une réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie - le Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle - a eu lieu à Berlin les 5 et 6 décembre 1979.

Ont pris part à la réunion P. Mladenov, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie; F. Puja, Ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise; O. Fischer, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande; E. Wojtaszek, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne; S. Andrei, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie; A. Gromyko, Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et D. Chnoupek, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque.

Les ministres ont échangé des opinions sur les problèmes internationaux actuels. Ils ont accordé une attention particulière aux problèmes de la détente militaire et du désarmement en Europe en tant qu'élément clé de la lutte pour la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe. Compte tenu de l'importance et de la signification pour la poursuite de l'amélioration de la situation sur le continent que présente la rencontre de Madrid des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les ministres ont procédé à un échange de vues détaillé sur sa préparation et les moyens de contribuer à son succès.

1. Les ministres ont réaffirmé la résolution et la volonté de leurs Etats de s'employer avec persévérance, avec les autres Etats et toutes les forces de paix, à promouvoir le renforcement et la consolidation de la détente, et d'oeuvrer en vue de la mise en application des propositions énoncées dans la Déclaration des Etats membres du Traité de Varsovie, adoptée à la réunion de Moscou du Comité consultatif politique, le 23 novembre 1978.

A propos de la consolidation de la détente, les ministres ont souligné l'importance majeure que présente la signature en juin dernier par l'URSS et les Etats-Unis du Traité de limitation des armes stratégiques offensives (SALT II). L'opinion générale s'est manifestée que l'entrée en vigueur de ce traité contribuerait à la consolidation de la sécurité internationale et susciterait des conditions plus favorables au progrès vers la cessation de la course aux armements et vers le désarmement, notamment sur le continent européen.

Les Etats représentés à la réunion préconisent d'entreprendre sans délai, après l'entrée en vigueur du Traité SALT II, des négociations sur une limitation plus stricte et une réduction substantielle des armements stratégiques (SALT III).

Les ministres ont réaffirmé l'urgence qu'il y a à mettre un terme à la course aux armements et à passer à la mise en oeuvre de mesures concrètes de désarmement, particulièrement nucléaire. Les propositions présentées à la réunion des Etats à propos de ces questions conservent leur validité et attendent une application rapide.

2. Au cours de l'échange d'opinions sur la situation en Europe, les ministres ont déclaré unanimement, au nom de leurs pays, que les questions de la détente militaire sur le continent assument aujourd'hui un caractère particulier d'actualité et d'urgence. Tous les peuples européens, tous les peuples du monde, souhaitent l'adoption de mesures efficaces en vue de la solution de ces problèmes. Les perspectives de développement ultérieur du processus de détente internationale en dépendent dans une large mesure.

Les Etats représentés à la réunion estiment que les initiatives prises récemment par l'Union soviétique, après consultation avec les autres membres du Traité de Varsovie et en plein accord avec la Déclaration faite à Moscou le 23 novembre 1978 par le Comité consultatif politique, et avec les intérêts et impératifs pressants de la consolidation de la sécurité en Europe et dans le monde entier, représentent une contribution majeure à la solution de ces problèmes. Ces initiatives, qui expriment la politique profondément pacifique des pays socialistes, devraient contribuer à réduire le niveau de confrontation militaire et à mettre un terme à la course aux armements en Europe, y compris dans le domaine des missiles nucléaires à moyenne portée, et donner une puissante impulsion à la conclusion d'importants accords sur les aspects militaires de la sécurité européenne.

3. C'est donc avec des préoccupations encore plus grandes que les Etats représentés à la réunion notent que dans le cadre de l'OTAN se poursuit - et même s'accélère - l'élaboration de plans dangereux visant à intensifier encore la course aux armements en Europe, et surtout à installer sur le territoire de l'Europe occidentale de nouveaux types de missiles nucléaires à moyenne portée en vue d'acquérir une supériorité militaire sur les pays socialistes. La mise en oeuvre de ces plans porterait préjudice aux intérêts de la sécurité, tant des pays socialistes que des autres pays européens, et serait contraire aux objectifs et à la raison d'être de la politique de détente.

S'inspirant des intérêts vitaux des peuples européens, des intérêts de la paix sur le continent européen, les ministres, au nom de leurs Etats, lancent un appel aux gouvernements des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord pour qu'ils réexaminent, à la lumière des démarches constructives et pacifiques des Etats du Traité de Varsovie, la situation qui se développe actuellement en Europe et s'abstiennent de toute mesure susceptible de compliquer la situation sur le continent.

Dans ce cas, il sera possible d'entreprendre sans délai des négociations effectives sur les questions relatives aux armes nucléaires à moyenne portée, conformément aux propositions formulées par L.I. Brejnev dans son discours de Berlin du 6 octobre dernier. Ces propositions ont attiré l'attention de nombreux milieux tant en Europe que loin au-delà de ses limites. Les Etats membres du Traité de Varsovie sont profondément convaincus que plus tôt les négociations qu'ils proposent commenceront, mieux cela vaudra.

Par ailleurs, il importe, de l'avis des Etats représentés à la réunion qu'aucune mesure susceptible de compliquer la situation et de mettre obstacle aux négociations ne soit prise. A cet égard, les participants à la réunion ont déclaré que l'adoption et la mise en oeuvre de la décision relative à la production et à l'implantation en Europe occidentale de nouveaux types de missiles nucléaires américains à moyenne portée détruiraient les bases de négociations. Elles constitueraient une tentative de la part de l'OTAN d'entamer des négociations à partir d'une position de force, ce qui, selon la position de principe des Etats du Traité de Varsovie, est inacceptable. Les gouvernements des pays de l'OTAN ne peuvent l'ignorer.

Les ministres expriment l'espoir que les pays de l'OTAN réagiront positivement à l'appel des pays socialistes de ne pas implanter davantage d'armes nucléaires en Europe et à leur proposition d'entreprendre des négociations. Ils réaffirment la conviction de leurs pays que l'équilibre des forces sur le continent européen peut et doit être maintenu, non par l'accumulation de forces armées et d'armements, non par une nouvelle accélération de la course aux armements, mais plutôt par sa cessation, par la réduction du niveau de confrontation militaire, et par une transition résolue vers des mesures concrètes de désarmement, particulièrement nucléaire. Tout Etat ou gouvernement qui s'engagerait sur une voie contraire prendrait une lourde responsabilité devant l'humanité.

4. Examinant les moyens concrets de coordonner les mesures de détente militaire, les ministres ont échangé des informations sur les contacts et consultations de leurs pays avec d'autres Etats parties à la Conférence sur

la sécurité et la coopération en Europe au sujet de la proposition visant à convoquer une conférence paneuropéenne au niveau politique, présentée par les pays du Traité de Varsovie le 15 mai 1979 à Budapest.

Les ministres en sont venus à la conclusion que la tenue d'une conférence chargée d'examiner les questions de détente militaire et de désarmement sur le continent européen suscite de plus en plus d'intérêt partout en Europe et que la proposition faite par les pays socialistes de tenir une telle conférence ainsi que les propositions d'autres Etats font désormais l'objet d'études approfondies. Souhaitant favoriser le plus tôt possible l'obtention d'un consensus sur la liste des questions que la conférence doit examiner et résoudre et sur la procédure à suivre dans ses préparatifs et dans ses travaux, les Etats présentés à la réunion ont estimé opportun d'exposer leurs vues à ce sujet dès ce stade préliminaire.

Ils estiment que les mesures visant à renforcer la confiance entre les Etats en Europe et les mesures destinées à réduire la concentration et l'importance des forces armées et des armements sur le continent pourraient faire l'objet de discussions lors de la conférence sur la détente militaire et le désarmement.

Il est recommandé d'examiner les questions pertinentes et de coordonner les accords concrets les concernant étape par étape en allant progressivement des mesures les plus simples aux plus complexes. Les travaux de la conférence doivent être organisés de façon à assurer la continuité d'une étape à l'autre en progressant sur le plan des mesures visant à renforcer la confiance, à réduire la confrontation militaire, à diminuer la concentration et réduire les forces armées et les armements, et des autres mesures de désarmement. Les progrès accomplis dans un domaine offriront ainsi des possibilités plus grandes d'aboutir à des résultats dans d'autres domaines.

Au premier stade de la conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, les travaux devraient être concentrés sur les mesures propres à renforcer la confiance. En ce qui concerne la mise en oeuvre de ces mesures, déjà appliquées conformément à l'Acte final de la Conférence européenne, et d'autres mesures destinées à les compléter, les Etats représentés à la réunion sont prêts à convenir de ce qui suit :

- notification des grandes manoeuvres militaires menées dans la zone définie par l'Acte final à partir du niveau de 20 000 hommes et non pas de 25 000 hommes, un mois et non plus trois semaines à l'avance;

- notification des mouvements de troupes terrestres dans la même zone à partir du niveau de 20 000 hommes;
- notification des grandes manoeuvres aériennes dans cette zone;
- notification des grandes manoeuvres navales devant avoir lieu à proximité des eaux territoriales d'autres Etats participant à la Conférence européenne;
- limitation des manoeuvres militaires à un niveau de 40-50 000 hommes.

Ils sont aussi prêts à examiner d'autres propositions concernant les mesures destinées à renforcer la confiance.

Par ailleurs, ils sont disposés à se mettre d'accord avec les autres Etats participant à la Conférence européenne sur la procédure et l'ordre de priorité à adopter aux stades appropriés de la Conférence pour examiner les propositions concrètes de mesures visant à réduire la confrontation militaire et de mesures de désarmement qui ont été ou qui pourraient être proposées par ses participants, en vue d'atteindre concrètement les objectifs de la conférence.

De l'avis des Etats représentés à la réunion, les mesures concrètes de détente militaire et de désarmement seront d'autant plus efficaces et leur portée d'autant plus grande qu'elles associeront plus clairement les mesures politiques, contractuelles et juridiques destinées à réduire le risque de guerre et à renforcer les garanties de la sécurité des Etats. Cela est vrai sur le plan mondial et sur le plan européen. La proposition des Etats parties au Traité de Varsovie selon laquelle tous les Etats participant à la Conférence européenne devraient conclure un traité aux termes duquel chacun s'engagerait à ne pas utiliser le premier des armements tant nucléaires que classiques contre un autre Etat a précisément cet objectif. Les Etats parties au Traité de Varsovie se prononcent pour l'adoption et la mise en oeuvre de toutes les activités et de tous les accords destinés à renforcer les bases politiques et juridiques de l'observation en Europe du principe du non-recours à la force ou à la menace du recours à la force.

Les participants à la réunion ont d'autre part exprimé l'opinion que la mise en oeuvre de la proposition des pays socialistes que les Etats de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie s'engagent à ne pas accroître le nombre des participants aux deux alliances favoriserait la réalisation de ces objectifs. Ils ont souligné que les Etats représentés à la réunion demeureraient prêts à dissoudre l'Organisation du Traité de Varsovie en même temps que serait dissoute l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, à titre de première étape, à démanteler leurs structures militaires, en commençant par une réduction mutuelle des activités militaires.

Lors d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement, il serait également opportun d'examiner des propositions concrètes sur les mesures politiques, contractuelles et juridiques visant à réduire les risques de guerre, dans un ordre qui pourra être convenu entre les participants.

Partant des objectifs de principe de la Déclaration de Moscou du Comité consultatif politique en date du 23 novembre 1978, les participants à la réunion ont remarqué que la conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, dont ils proposent l'organisation, sera appelée à jouer un rôle important et à marquer une orientation importante dans le développement du processus paneuropéen engagé à la Conférence d'Helsinki. Son succès constituerait une contribution notable à la solution de la tâche proposée dans l'Acte final : faire de la détente un processus continu, de plus en plus viable et de portée universelle, et promouvoir le renforcement de la sécurité et de la paix en Europe.

En ce qui concerne les préparatifs concrets d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, les participants à la réunion partagent l'opinion selon laquelle ces préparatifs doivent être menés en liaison avec d'autres mesures pratiques déjà prises dans le cadre du processus paneuropéen, et dont la prochaine sera la rencontre de Madrid des représentants des Etats participant à la Conférence européenne. Ils estiment que les consultations entre tous les Etats qui ont participé à la Conférence européenne doivent jouer un rôle important dans la réalisation d'un consensus sur la question de la convocation de la conférence et sa préparation. Comme le montre l'expérience de la préparation de la Conférence européenne, il serait approprié de faire passer par la suite ces consultations du plan bilatéral au plan multilatéral. De l'avis des participants à la réunion, cela devrait être fait dès que possible et une réunion de travail préparatoire multilatérale devrait être tenue au cours du premier semestre de 1980.

Les recommandations concernant les principaux points relatifs à l'organisation de la Conférence, y compris l'ordre du jour de sa première étape, qui seront formulées à l'issue des travaux préparatoires, pourraient être examinées à la rencontre de Madrid des Etats participant à la Conférence européenne, en vue de la prise de décisions finales quant à la convocation de la conférence et à la procédure à suivre.

Les Etats représentés à la réunion invitent les Etats participant à la Conférence européenne à étudier attentivement ces propositions concernant les objectifs, le programme et la procédure d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe et sur sa préparation, et à y répondre de façon positive afin que l'on puisse commencer à coordonner ces activités. Ainsi serait franchie une nouvelle étape concrète vers le renforcement de la confiance mutuelle et de la sécurité et de la paix en Europe.

5. Les participants à la réunion ont réaffirmé que leurs pays souhaitaient le succès des entretiens de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale et étaient prêts à contribuer, par ce moyen, à l'établissement d'accords sur des mesures concrètes de réduction des forces armées et des armements, et sur des mesures collatérales.

Les propositions faites au cours des entretiens de Vienne par les Etats membres du Traité de Varsovie, qui visent à rapprocher les positions des parties quant au fond des problèmes à l'examen, ont beaucoup élargi les possibilités de réalisation d'un accord. La décision de l'Union soviétique de réduire unilatéralement le personnel militaire et les armements soviétiques en Europe centrale crée une situation nouvelle de nature à faire progresser les entretiens de Vienne. La matérialisation de ces progrès exige que les participants occidentaux aux négociations fassent preuve de volonté politique et se montrent prêts à contribuer effectivement à la détente militaire en Europe centrale et à la réalisation d'un accord.

6. Au cours de leurs échanges de vues et d'informations sur les préparatifs de la rencontre de Madrid des représentants des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les ministres ont réaffirmé l'importance que leurs Etats attachaient à la poursuite du processus engagé à la Conférence paneuropéenne et visant à la détente, à la consolidation de la sécurité et au développement de la coopération sur le continent européen. La rencontre de Madrid doit favoriser l'enrichissement du dialogue paneuropéen et donner une nouvelle impulsion à la mise en application globale de l'Acte final d'Helsinki.

Comme cela est envisagé dans la Déclaration de Moscou du Comité consultatif politique, les Etats représentés à la réunion s'efforceront de faire en sorte que la rencontre de Madrid fasse concrètement progresser la cause de la sécurité et de la coopération en Europe. Ils estiment que cette rencontre devrait favoriser la conclusion d'accords sur les aspects militaires de la sécurité en Europe, l'adoption de mesures efficaces appropriées et, en particulier, sur la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. Il importe également que la réunion favorise, conformément aux dispositions de l'Acte final de la

Conférence d'Helsinki, l'adoption de mesures visant à développer des échanges commerciaux libres et élargis ainsi que la coopération économique, scientifique et technique entre tous les Etats participant à la Conférence paneuropéenne. Il est d'autre part indispensable qu'elle contribue aussi à renforcer la coopération dans les domaines de la culture, de la science, de l'éducation et de l'art, ainsi que dans d'autres secteurs humanitaires.

Les participants à la réunion ont souligné la nécessité d'intensifier les préparatifs de la rencontre de Madrid. Ils ont réaffirmé que leurs pays étaient prêts à poursuivre à cet effet des consultations bilatérales et multilatérales avec tous les Etats participant à la Conférence paneuropéenne. Ils ont estimé qu'au cours de ces consultations, il importerait d'aboutir, avant même l'ouverture de la rencontre, à une entente générale sur la question de savoir à propos de quelles questions particulières des parties pertinentes de l'Acte final de nouvelles mesures pratiques peuvent être prises. Ce devraient être des questions à la solution desquelles tous les Etats participant à la Conférence paneuropéenne s'intéressent et dont l'examen promet d'ouvrir de nouvelles possibilités d'élargissement de la coopération et d'amélioration du climat politique sur le continent européen.

Les ministres ont exprimé l'avis qu'au cours desdites consultations, il serait aussi possible de parvenir à une entente générale sur la question du niveau de représentation des Etats à la rencontre de Madrid, étant donné l'importance de celle-ci pour la consolidation de la détente, pour la prise de décisions concernant la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe et pour l'amélioration de la situation sur le continent.

Les participants à la réunion ont exprimé l'espoir que, grâce à la préparation minutieuse de la rencontre de Madrid et à la tenue de la rencontre dans une atmosphère positive et constructive, des progrès appréciables pourraient être réalisés en ce qui concerne l'application des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki.

7. Les ministres ont signalé que leurs pays étaient préoccupés par l'activité incessante et même toujours accrue déployée par les forces réactionnaires en vue de mettre obstacle au processus d'approfondissement et d'élargissement de la détente, de semer la méfiance et la haine entre les peuples et de miner la coopération et la compréhension mutuelle entre les Etats. Pour que s'instaurent des relations de respect mutuel et d'amitié entre les peuples, il faut que tous les Etats s'engagent fermement à empêcher sur leur territoire les activités dirigées contre

d'autres Etats et visant à intervenir dans leurs affaires intérieures, et à favoriser la diffusion d'informations exactes sur la vie des peuples.

Les ministres ont réaffirmé la ferme détermination de leurs pays de fonder leurs relations avec tous les Etats participant à la Conférence paneuropéenne ainsi qu'avec tous les pays du monde sur les principes régissant les relations entre Etats, qui sont proclamés au plus haut niveau dans l'Acte final. Ils invitent tous les Etats, dans leurs relations internationales, à s'inspirer de ces principes, conformément à l'intérêt de tous les peuples.

\* \* \*

Au cours de la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères un échange de vues a eu lieu au sujet de la célébration prochaine du vingt-cinquième anniversaire de la conclusion, à Varsovie, du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle.

Les ministres ont souligné que cet anniversaire serait célébré dans un esprit d'amitié, de coopération, d'unité et de cohésion entre les Etats parties, et que l'accent serait mis sur la lutte pour le renforcement de la détente, la cessation de la course aux armements et le passage au désarmement, la consolidation de la paix et le renforcement de la sécurité en Europe, et tout particulièrement sur l'effort dynamique et constructif déployé par les Etats membres du Traité de Varsovie en vue de résoudre les problèmes internationaux et d'instaurer des relations équitables et amicales entre les Etats, pour le bien de tous les peuples.

En liaison avec le vingt-cinquième anniversaire du Traité de Varsovie, les participants à la réunion ont adopté des recommandations qui doivent être communiquées aux gouvernements des Etats parties au Traité.

La réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères s'est tenue dans une atmosphère de camaraderie, de coopération et d'amitié fraternelle.

---

